

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2013/ 1014 /PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2012/045/CNT
DU 12 JANVIER 2013

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2013/045/CNT du 12 janvier 2013, portant Statut Spécial de la Protection Civile.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 15 JAN. 2013


Prof. ALPHA CONDE